

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DU VILAGE DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 4 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades tenue le lundi le 4 octobre 2021 19 h 30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Martin Juneau, Benoit Durand, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Pierre Lalonde.

Conseiller(s) absent(s): Olivier Doyle

Autre(s) personne(s) présente(s) : Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Pierre Lalonde, déclare la séance ouverte à 19 h30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-10-175 Le maire Pierre Lalonde procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

Monsieur Lalonde propose d'ajouter le point suivant :

11.2 Gel des salaires – Salaires élus municipaux de Pointe-des-Cascades

Il est proposé par le conseiller le conseiller Girard Rodney, appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 tel que modifié, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2021

3.3 Annulation – Appel d'offres 2021-004-TP – Fourniture et installation de panneaux d'affichage municipaux extérieurs pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades

3.4 Dépôt - Procès-verbal de correction du procès-verbal du 16 août 2021

3.5 Dépôt - Procès-verbal de correction du procès-verbal du 7 juin 2021

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Aucun

5. FINANCES

- 5.1 Ordre de changement et autorisation de paiement - Service Matrec Inc. - Collecte, transport et la disposition des résidus organiques
- 5.2 Ordre de changement et autorisation de paiement - Centre Investigation & Sécurité Canada Inc. - Service de sécurité Pointe-des-Cascades
- 5.3 Dépôt et diffusion – Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2020
- 5.4 Autorisation d'affectation - Pompes d'eaux usées
- 5.5 Autorisation d'affectation –Couvreur MR Inc.
- 5.6 Dépôt - Dépôt des états comparatifs
- 5.7 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - septembre 2021
- 5.8 Affectation d'un montant du surplus accumulé au budget courant

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Aucun

7. SERVICES URBAINS

- 7.1 Aucun

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 8.1 Aucun

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Adoption - Politique encadrant le Comité de la Culture et du Patrimoine de Pointe-des-Cascades (CCPPDC)

10. RÈGLEMENTS

- 10. Avis de motion - Règlement 205-2021 relatif aux règles et 1 fonctionnement de la bibliothèque
- 10. Avis de motion - Règlement 206-2021 relatif aux jeux libres dans les 2 rues
- 10. Avis de motion - Règlement 207-2021 visant à protéger et à mettre 3 en valeur les bâtiments et lieux d'intérêts patrimoniaux de Pointe-des-Cascades

11. AFFAIRES DIVERSES

- 11. Appui - Demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'élaborer un 1 règlement harmonisé aux fins de contrôler la vente de pièces pyrotechniques au niveau régional
- 11. Gel des salaires – Salaires élus municipaux de Pointe-des- 2 Cascades (point ajouté)

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 3. GREFFE**
- 3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**
- 2021-10-176 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2021 est déposé lors de la présente séance;
- Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
 appuyé par le conseiller Benoit Durand
 ET RÉSOLU
- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2021.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 3.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2021**
- 2021-10-177 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2021 est déposé lors de la présente séance;
- Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
 appuyé par le conseiller Martin Juneau
 ET RÉSOLU
- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2021.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 3.3 **ANNULATION – APPEL D'OFFRES 2021-004-TP – FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX D’AFFICHAGE MUNICIPAUX EXTÉRIEURS POUR LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES**
- 2021-10-178 CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pointe-des-Cascades a procédé à l'appel d'offres 2021-004-TP la fourniture et l'installation de panneaux d'affichage municipaux extérieurs sur le territoire de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions était prévue le 7 juillet dernier;
- CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée dans le cadre de cet appel d'offres;
- CONSIDÉRANT QU'après analyse des coûts, le conseil municipal juge préférable d'aller de l'avant avec des enseignes électroniques au lieu des panneaux d'affichage;
- Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
 appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
 ET RÉSOLU
- D'ANNULER l'appel d'offres 2021-004-TP pour la fourniture et l'installation de panneaux d'affichage municipaux extérieurs sur le territoire de la Municipalité.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 AOÛT 2021**

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt du procès-verbal de correction de la résolution du procès-verbal du 16 août 2021 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

3.5 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021**

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt du procès-verbal de correction de la résolution du procès-verbal du 7 juin 2021 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

5. **FINANCES**

5.1 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SERVICE MATREC INC. - COLLECTE, TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS ORGANIQUES**

2021-10-179 CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-215 pour prolongement de contrat à Service Matrec Inc. pour la collecte, transport et la disposition des résidus organiques pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter pour l'augmentation des portes desservies;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement 1;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Service Matrec Inc. un montant maximal de 1 200 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-452-30-446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA INC. - SERVICE DE SÉCURITÉ POINTE-DES-CASCADES**

2021-10-180 CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-049 octroyant le mandat à Centre Investigation & Sécurité Canada inc. pour assurer la surveillance sur le territoire de Pointe-des-Cascades à l'été 2021;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-102 pour la ratification de l'ordre de changement qui venait payer à Centre Investigation & Sécurité Canada inc., un montant maximal de 345,00 \$, pour des tournées de surveillances supplémentaires;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-08-142 pour la ratification de l'ordre de changement qui venait payer à Centre Investigation & Sécurité Canada

inc., un montant maximal de 344,80 \$, pour des tournées de surveillances supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'une surveillance accrue et supplémentaire;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement 3;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Centre Investigation & Sécurité Canada inc. un montant maximal de 500 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-40-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 **DÉPÔT ET DIFFUSION – RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2020**

2021-10-181 CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le *Code municipal du Québec* prévoit également que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité selon les modalités établies par le conseil;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Benoit Durand,
ET RÉSOLU

DE DÉTERMINER que le rapport des faits saillants du maire sera diffusé sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4 **AUTORISATION D'AFFECTATION - POMPES D'EAUX USÉES**

2021-10-182 CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-048 pour l'octroi du contrat à Pompacktion Inc. pour le remplacement des pompes d'eaux usées;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-078 pour l'octroi du contrat et autorisation de paiement à Plomberie Gilles Hamel inc. pour l'installation des pompes d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été donné à l'entreprise Lagacé Électrique inc. pour l'alimentation du système des 2 pompes au camping;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses associées auxdits contrats doivent être payées à même le surplus accumulé non affecté;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Pompacktion Inc. les montants reliés au contrat à même le poste budgétaire 02-415-07-521 et payer à même le surplus accumulé non affecté;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Plomberie Gilles Hamel inc. les montants reliés au contrat à même le poste budgétaire 02-415-07-521 et payer à même le surplus accumulé non affecté;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Lagacé Électrique inc. les montants reliés au contrat à même le poste budgétaire 02-415-07-521 et payer à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5 **AUTORISATION D'AFFECTATION –COUVREURS MR INC.**

2021-10-183 CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-033 pour l'octroi du contrat et autorisation de paiement à Couvreurs MR Inc. pour les travaux de toiture à l'Église Saint-Pierre;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Martin Juneau,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Couvreurs MR Inc. les montants reliés au contrat à même le poste budgétaire 02-702-91-522 et payer à même le surplus accumulé non affecté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.6 **DÉPÔT - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* et comme il s'agit d'une année d'élection générale, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au plus tard deux états comparatifs lors de la dernière séance avant que le conseil municipal ne cesse de siéger.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois de septembre 2021, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second rapport compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

5.7 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - SEPTEMBRE 2021**

2021-10-184 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de septembre 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de septembre 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 206 910,36 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	113 870,09 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	62 047,30 \$
Salaires nets	30 992,97 \$
TOTAL	206 910,36 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.8 **AFFECTATION D'UN MONTANT DU SURPLUS ACCUMULÉ AU BUDGET COURANT**

2021-10-185 CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal 2020-12-196 adoptant le budget 2021;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2021 prévoyait une affectation provenant des surplus accumulés, et ce, afin de respecter l'équilibre budgétaire;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Benoit Durand,
ET RÉSOLU

D'AFFECTER un montant de 150 000 \$ du surplus accumulé au budget courant, conformément au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

9.1 **ADOPTION - POLITIQUE ENCADRANT LE COMITÉ DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DE POINTE-DES-CASCADES (CCPPDC)**

2021-10-186 CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de mettre sur pied un comité consultatif pour la mise en commun de l'offre culturelle à Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif aura pour mandat premier de proposer des projets mettant de l'avant la culture et le patrimoine dans Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE ce comité consultatif, formé de membres provenant de différents milieux, contribuera à faire rayonner davantage la Municipalité dans les domaines culturels et patrimoniaux;

CONSIDÉRANT l'offre bonifiée d'activité qui sera offerte aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le comité sera encadré par des lignes directrices

indiquées dans le document Politique encadrant le Comité de la Culture et du Patrimoine de Pointe-des-Cascades (CCPPDC);

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la formation d'un comité de la Culture et du Patrimoine de Pointe-des-Cascades;

D'ADOPTER le document Politique encadrant le Comité de la Culture et du Patrimoine de Pointe-des-Cascades (CCPPDC);

DE NOMMER le conseiller Peter M. Zytynsky et le conseiller Mario Vallée à agir comme membre élu du CCPPDC, et ce, jusqu'au 7 novembre 2021;

DE NOMMER la coordonnatrice au loisirs, sports, culture et vie communautaire à titre de membre du comité et d'agente de liaison entre la Municipalité et les membres du CCPPDC;

D'AUTORISER la Coordonnatrice au loisirs, sports, culture et vie communautaire à procéder à un appel de candidatures pour former dûment le comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.

RÈGLEMENTS

10.1

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 205-2021 RELATIF AUX RÈGLES ET FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

2021-10-187

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 205-2021 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Girard Rodney à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 206-2021 RELATIF AUX JEUX LIBRES DANS LES RUES

2021-10-188

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 206-2021 relatif aux jeux libres dans les rues est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Benoit Durand à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.3

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 207-2021 VISANT À PROTÉGER ET À METTRE EN VALEUR LES BÂTIMENTS ET LIEUX D'INTÉRÊTS PATRIMONIAUX DE POINTE-DES-CASCADES

2021-10-189

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, un avis de motion est donné par le conseiller Peter M. Zytynsky à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, le projet de *Règlement 207-2021 visant à protéger et à mettre en valeur les bâtiments et lieux d'intérêts patrimonial de Pointe-des-Cascades* sera proposé pour adoption.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 APPUI - DEMANDE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES D'ÉLABORER UN RÈGLEMENT HARMONISÉ AUX FINS DE CONTRÔLER LA VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES AU NIVEAU RÉGIONAL

2021-10-190 CONSIDÉRANT les compétences des municipalités locales en matière d'environnement, de nuisances et de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lazare demande l'appui des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de demander à la MRC l'élaboration d'un règlement harmonisé (RMH) sur le contrôle de la vente des pièces pyrotechniques;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de pièces pyrotechniques, en certaines circonstances, est une source importante d'enjeux de sécurité notamment en raison des risques de blessures, d'incendie et de dommages aux biens. A cet égard, les incidents suivants ont récemment retenu l'attention dans l'actualité :

1. huit incendies causés à Ottawa;
2. une résidence incendiée à Saint-Jean-sur-Richelieu ;
3. une résidence en construction incendiée à Pointe-du- Lac;
4. une résidence endommagée à Salaberry-de-Valleyfield;
5. deux catastrophes évitées à Beauharnois;
6. un feu de brousse à Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT les changements climatiques observés rendent notamment l'environnement plus sec et donc plus susceptible de s'embraser;

CONSIDÉRANT QUE selon certaines personnes, les pièces pyrotechniques peuvent avoir des impacts néfastes sur l'environnement, notamment par la diffusion de particules fines et par le bruit causé par les bombes aériennes sur la santé de la faune;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur de la problématique et le caractère régional des enjeux de sécurité liés à l'utilisation de pièces pyrotechniques par des personnes non qualifiées;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'un règlement harmonisé est notamment assurée par la Sûreté du Québec;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande faite par la Ville de Saint-Lazare;

DE DEMANDER à la MRC de Vaudreuil-Soulanges l'élaboration d'un règlement harmonisé sur le contrôle de la vente des pièces pyrotechniques, ou la modification d'un actuel tel règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2

GEL DES SALAIRES - SALAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE POINTE-DES-CASCADES

2021-10-191

CONSIDÉRANT les salaires annuels actuellement versés aux élus, maire et conseillers, de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT la santé financière stabilisée de la Municipalité depuis les trois dernières années

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient du fardeau financier des citoyens qui augmentent dans toutes sphères de la société;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire être solidaire des citoyens et veut apporter une contribution à l'effort du maintien budgétaire;

CONSIDÉRANT l'importance pour les élus de poser un geste concret pour le maintien de la santé financière de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire également renoncer à la prime de départ du maire;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

DE GELER le salaire des élus municipaux (outre l'inflation prévue par règlement), du maire et des conseillers, et ce, pour les quatre prochaines années;

DE RENONCER à la prime du maire lors de son départ des élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Le conseiller Martin Juneau mentionne le lancement du Village des Écluses qui aura lieu le 9 octobre; Il mentionne également avoir participé au nettoyage de la Pointe le 18 septembre dernier. Il invite les gens à venir voter les 31 octobre et 7 novembre prochains et félicite les élus qui le sont par acclamation.

Le conseiller Monsieur Benoit Durand remercie les citoyens pour leur appui pour son élection par acclamation. Il invite les citoyens à utiliser leur devoir de citoyens et à venir voter aux élections municipales.

Le conseiller Peter M. Zytynsky mentionne que le temps a passé rapidement lors de ces quatre dernières années. Qu'il a rencontré plusieurs personnes et qu'il a siégé sur plusieurs comités et qu'il a obtenu une grande expérience dans les dossiers. Il mentionne qu'il s'agissait d'un privilège de travailler avec les autres élus.

Le conseiller Girard Rodney félicite Monsieur Durand et Monsieur Vallée qui ont été élus par acclamation. Il mentionne qu'il a confiance que le peuple a toujours raison et que le conseil qui sera élu le 7 novembre aura la tâche de continuer le travail qui a été amorcé.

Le conseiller Mario Vallée félicite les citoyens d'être présents et c'est ce qui pousse les élus à être présents à l'assemblée. Il félicite l'autre élu par acclamation et les autres qui ont déposé leur candidature.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur Pierre Lalonde réitère qu'il s'agissait d'un privilège de travailler avec les autres élus et il remercie aux citoyens de s'impliquer au conseil, de poser des questions. Cela permet de remettre en question sur des décisions qu'ils voudraient prendre. Dans un autre ordre d'idées, il invite les citoyens de venir voir ce qui sera proposé au Village des Écluses le 9 octobre prochain.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

-Madame Johanne Séguin Poirier procède au dépôt d'une lettre au conseil municipal relativement à une étude de faisabilité sur l'aménagement d'une bibliothèque dans l'église de Pointe-des-Cascades ou d'un regroupement avec les services de Vaudreuil-Dorion.

- Précisions sur l'évènement du lancement du Village des Écluses le 9 octobre prochain;

- Possibilité de retracer le projet entamé par Monsieur Pierre Charron en 2019;

- Consultation de la personne responsable de la bibliothèque lors de plans futurs pour une nouvelle bibliothèque;

- Réfection de la toiture de l'Église;

-Interdiction de faire des feux d'artifice sans permis;

-Projet pour le terrain de soccer;

=Démarches effectuées pour mettre une pression pour la certification des puits;

-Projets qui ont avancés suite à la rencontre publique du mois de septembre dernier;

- Précision sur le comité culture et patrimoine et sur la Loi sur le patrimoine culturel;

- Obligation d'afficher les permis lors de travaux;

- Coupe d'arbres;

- Rapport sur les frênes qui sont affectés par l'agrile du frêne;

- Aide pour les citoyens avec des arbres atteint par l'agrile du frêne;

- Travaux à l'usine de d'eau potable;

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2021-10-192

À 20 h 56 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 4 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le Maire

Anne-Marie Duval

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*